

Annexe 2 au PV du Conseil du 27 mars 2026

Question orale n°2 de Monsieur Matthieu Liessens
Groupe Politique : PS

Sujet : *Les secrétariats des Députés provinciaux*

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président du Conseil Provincial,
Monsieur le Député Président,
Mesdames les Députées,
Chères et chers Collègues,

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) spécifie (L 2212-45, §5) que «chaque député provincial peut être assisté par un secrétariat. Le conseil provincial règle la composition et le financement des secrétariats, ainsi que le mode de recrutement, le statut administratif, la rémunération et les indemnités éventuelles des collaborateurs des secrétariats. »

Voici donc ma première question : « Un débat en Conseil provincial pourra-t-il bien avoir lieu en 2026 sur les questions de composition et de financement de ces secrétariats (mode de recrutement, statut administratif, rémunérations, ...) ? »

Je me suis d'ailleurs renseigné sur la composition de ces secrétariats depuis le début de la législature.

A la date du 6 janvier 2025, les secrétariats des quatre Députés provinciaux se composaient de 17 personnes (temps de travail : 13,2 équivalents temps plein). Parmi ces 17 personnes, 9 ont été engagées via un recrutement extérieur. En octobre 2025, j'apprenais que les Secrétariats provinciaux se composaient toujours de 17 personnes (temps de travail passé à 13,9 ETP).

A la date du 10 mars 2026, je découvrais enfin que les Secrétariats provinciaux se composaient de 18 personnes (temps de travail : 15,9 ETP). Parmi ces 18 personnes, 13 personnes ont été engagées via un recrutement extérieur et une personne a été détachée du SPW.

Voici donc ma seconde question : « Eu égard à la volonté de sobriété financière martelée par les Députés et afin de soulager les comptes (budget ordinaire), serait-il svp possible de stopper les engagements de collaborateurs politiques, voire de diminuer le nombre de ces collaborateurs, dans le respect des dispositions légales ? »

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour l'attention que vous porterez à ces questions liées au personnel et à la gestion financière de la Province.

Matthieu Liessens